

>>> **Université de Toulouse 2 Le Mirail**

Quels diplômes ?

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université Toulouse 2 Le Mirail est habilitée à délivrer et les diplômes d'université (DU) homologués.

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le Livret 1

- Vous êtes accueilli par la Cellule de Validation des acquis du Service Formation continue.
- Vous participez à une réunion d'information collective organisée par l'Université.
- Vous constituez le Livret 1 que vous remet la Cellule Validation des acquis ou vous le téléchargez [sur le site web](#).
- Vous vous entretenez avec un enseignant référent qui émet un avis de faisabilité
- La Cellule de Validation des Acquis vous notifie la recevabilité ou non recevabilité de votre démarche

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le Livret 2

- ➔ Vous choisissez de vous faire accompagner dans votre démarche : vous bénéficiez d'un accompagnement pédagogique disciplinaire avec le référent pédagogique et de 3 ateliers méthodologiques sur le Livret 2, sur l'explicitation des parcours et sur de techniques d'entretien. Vous déposez votre Livret 2 et vous entretenez avec le jury.
- ➔ Vous choisissez de ne pas vous faire accompagner : vous déposez votre dossier de demande de validation d'acquis en fonction du calendrier qui vous est communiqué et vous entretenez avec le jury. Vous ne bénéficiez alors d'aucune aide pédagogique ou méthodologique.

A quel coût ?

Pour le dépôt du livret 1, vous devez vous acquitter de 100 euros (tarifs 2011-2012)

Pour la phase 2, liée à la constitution du livret 2, les coûts varient de 490 euros sans accompagnement, à 1490 Euros avec accompagnement.

Les coûts sont détaillés [sur le site Web de l'Université](#).

Comment est validée mon expérience ?

Vous participez à un entretien avec le jury. En cas de validation partielle, le jury peut prescrire une reprise d'étude (unité d'enseignement), un mémoire...

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

La Phase 1 correspond à la constitution du Livret 1 pour lequel un accompagnement méthodologique est proposé.

Un avis de faisabilité obligatoire est transmis à l'issue de cette phase. Il conditionne l'entrée en phase 2.

La Phase 2 correspond à la constitution du Livret 2 pour lequel un accompagnement pédagogique est requis.

Pour aller Plus loin ...

> Contacts

UT2 Le Mirail

La Cellule Validation des acquis du Service Formation continue

Tél. : 05 61 50 39 03

Courriel : vae@univ-tlse2.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15

> Sur le web

www.univ-tlse2.fr

Rubrique Formation professionnelle continue >

[La Validation des acquis](#)

- En téléchargement :
 - Dossier préalable (entre mai et septembre)
 - Calendrier 2011-2012
 - Parcours du candidat 2011-2012
 - Offre de formation
 - Tarifs 2011-2012

www.vaesup-mip.info

Portail du Point relais conseil VAE de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées :

- En consultation
Procédures, financement, accès aux sites web des établissements, moteur de recherche sur les diplômes accessibles par la VAE pour chaque établissement...